



L'exercice libéral est un sport de combat (mais plus pour longtemps?)

La Cour des comptes en a rêvé, Agnès Buzyn va le faire! Auditionnée le 10 octobre dernier par la commission des Affaires sociales du Sénat dans le cadre de la préparation de la loi de financement de la sécu pour 2019 (LFSS, qui sera adoptée courant décembre), la ministre de la Santé a évoqué la mise en place d'une « réserve prudentielle » de 120 millions d'euros sur les dépenses prévues pour les soins de ville en 2019. Il s'agit, a-t-elle expliqué de « faire un gel, quelque part, tel que nous le faisons sur les établissements de santé ».

Ce mécanisme existe en effet pour l'enveloppe hospitalière fixée dans le cadre de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Les crédits sont dégelés en cours d'année sous réserve du respect des objectifs budgétaires. Appliquée aux « soins de ville » (schématiquement, un euphémisme désignant l'exercice libéral), cette réserve prudentielle correspond très exactement à la proposition de la Cour des comptes (elle figure dans son récent rapport sur les comptes de la sécu), touchée une énième fois par ses illuminations d'expert-comptable. En pratique, si cette réserve prudentielle devait être adoptée en même temps que la LFSS, certaines revalorisations tarifaires, y compris dans le domaine dentaire, pourraient ainsi être conditionnées au respect de l'enveloppe financière dévolue aux soins de ville. Voilà qui va pleinement rétablir la confiance entre les professions médicales libérales et les pouvoirs publics, pouvoirs publics que l'on pourrait croire définitivement hors sol. Il n'en est rien. Pour nos élites éclairées, l'exercice libéral est mort. Simplement, comme la bête bouge encore, il convient de l'aider à accomplir gentiment sa destinée.

Philippe Milcent